



ENSEMBLE,
MISONS SUR LE VIVANT

**NATURE
IMPACT**

Métriques d'impacts

VERSION 1.2



WWF

Le WWF est une organisation indépendante de conservation de la nature.

Avec plus de 35 millions de sympathisants et un réseau actif dans plus de 100 pays grâce à ses dirigeants locaux, le WWF œuvre pour mettre un frein à la dégradation de l'environnement naturel de la planète et construire un avenir où les humains vivent en harmonie avec la nature, en conservant la diversité biologique mondiale, en assurant une utilisation soutenable des ressources naturelles renouvelables, et en faisant la promotion de la réduction de la pollution et du gaspillage.

Depuis 1973, le WWF France agit au quotidien afin d'offrir aux générations futures une planète vivante. Avec ses bénévoles et le soutien de ses 201 000 donateurs, le WWF France mène des actions concrètes pour sauvegarder les milieux naturels et leurs espèces, assurer la promotion de modes de vie durables, former les décideurs, accompagner les entreprises dans la réduction de leur empreinte écologique, et éduquer les jeunes publics. Mais pour que le changement soit acceptable, il ne peut passer que par le respect de chacune et de chacun. C'est la raison pour laquelle la philosophie du WWF est fondée sur le dialogue et l'action.

Alexandra Palt est présidente du WWF France et Véronique Andrieux en est la directrice générale.

Pour découvrir nos projets, rendez-vous sur : wwf.fr

Ensemble, nous sommes la solution.

Remerciements

Le WWF-France souhaite vivement remercier tous les relecteurs pour leurs corrections, propositions d'ajustements et échanges ayant permis d'affiner le système de métriques proposé dans la note, à commencer par :

- les membres du Cotech du fonds qui ont débattu de la version initiale de la note lors de la réunion du 5 avril 2024, puis de la version 1.1 le 10 décembre 2024 et pour certains par écrit ou en bilatéral par la suite ;
- mais également Yann Laurans, Fanny Rouxelin, Bastien Alex, Esteban Dupré, Aurélie Pontal, Loïc Burtin (WWF-France).

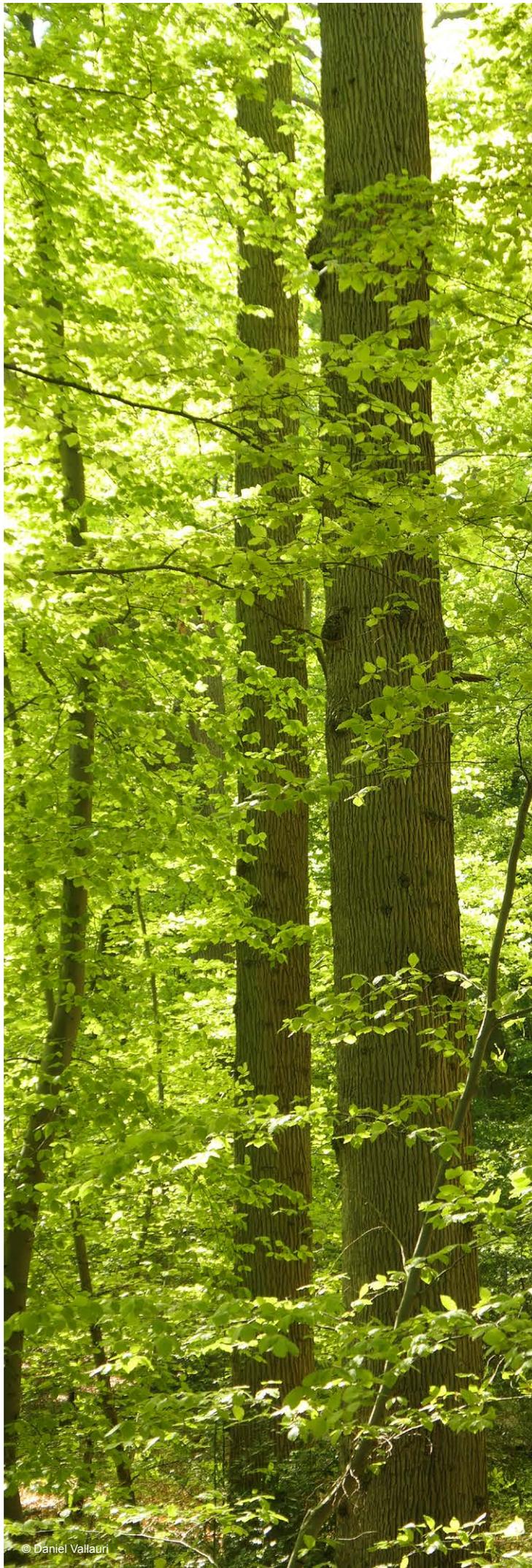
Auteurs : Daniel Vallauri, Luce-Eline Darteyron, Anaïs Gentit

Mise en page : Sambou-Dubois

Photo de couverture : Chouette chevêchette d'Europe

© Piotr Krzeslak/Adobe Stock





SOMMAIRE

Introduction	4
Rappel sur les pratiques financées	5
Vue synthétique	6
Contribution à la transition vers une gestion plus durable	
M1. Surface du territoire forestier éligible à Nature Impact	8
M2. Surface des propriétés forestières soutenues	8
M3. Surface des pratiques durables déployées grâce à Nature Impact	9
M4. Montant du mécénat engagé	9
M5. Espace-temps des actions garanties devant notaire	9
En résumé	10
Contribution Biodiversité	
B1. Espace-temps de conservation effective de la biodiversité	11
B2. Indice de biodiversité augmentée	12
B3. Espace-temps en libre évolution	13
B4. Espace-temps de protection des vieilles forêts	14
B5. Nombre d'arbres habitats sauvegardés à vie	15
B6. Espèces à enjeux bénéficiant des pratiques financées	15
En résumé	16
Contribution Climat	
A1. Séquestration carbone additionnelle	17
A2. Atténuation du changement climatique	18
En résumé	19
Métriques décrivant la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre	
Q1. Diversité des bénéficiaires	20
Q2. Qualité de l'antécédent de gestion	21
Q3. Garantie de pérennité de la qualité de la gestion	22
Q4. Coût par unité d'impact Biodiversité	23
Q5. Coût global par unité d'impact Carbone	23
Q6. Part des projets dans le budget du fonds	24
Q7. Part des actions de terrain dans le budget des projets	24
Q8. Collecte et mise en œuvre par équivalent temps plein	25
En résumé	26
Conclusion	27
Références	28
Annexe – Argumentation détaillée pour une métrique nouvelle estimant l'atténuation du changement climatique (A2)	29

Introduction

Principes du fonds

Le Fonds Nature Impact, lancée en mai 2023 par le WWF France, finance par appel à projets des pratiques que les propriétaires des forêts de l'Hexagone et la Corse s'engagent à mettre en œuvre au bénéfice de la biodiversité et du climat, et cela dans l'intérêt général. Le fonds est techniquement inspiré par les 16 principes des paiements de pratiques bénéficiant aux services écosystémiques d'intérêt général (PSE) tels que promus par le WWF France depuis 2021 ([Vallauri et al., 2021](#)) et cadré par une charte fondatrice et un référentiel des pratiques forestières finançables révisés périodiquement.

Parmi ceux-ci et pour assurer sa crédibilité, le fonds s'engage à une certaine transparence et appuie la démonstration de ses impacts sur :

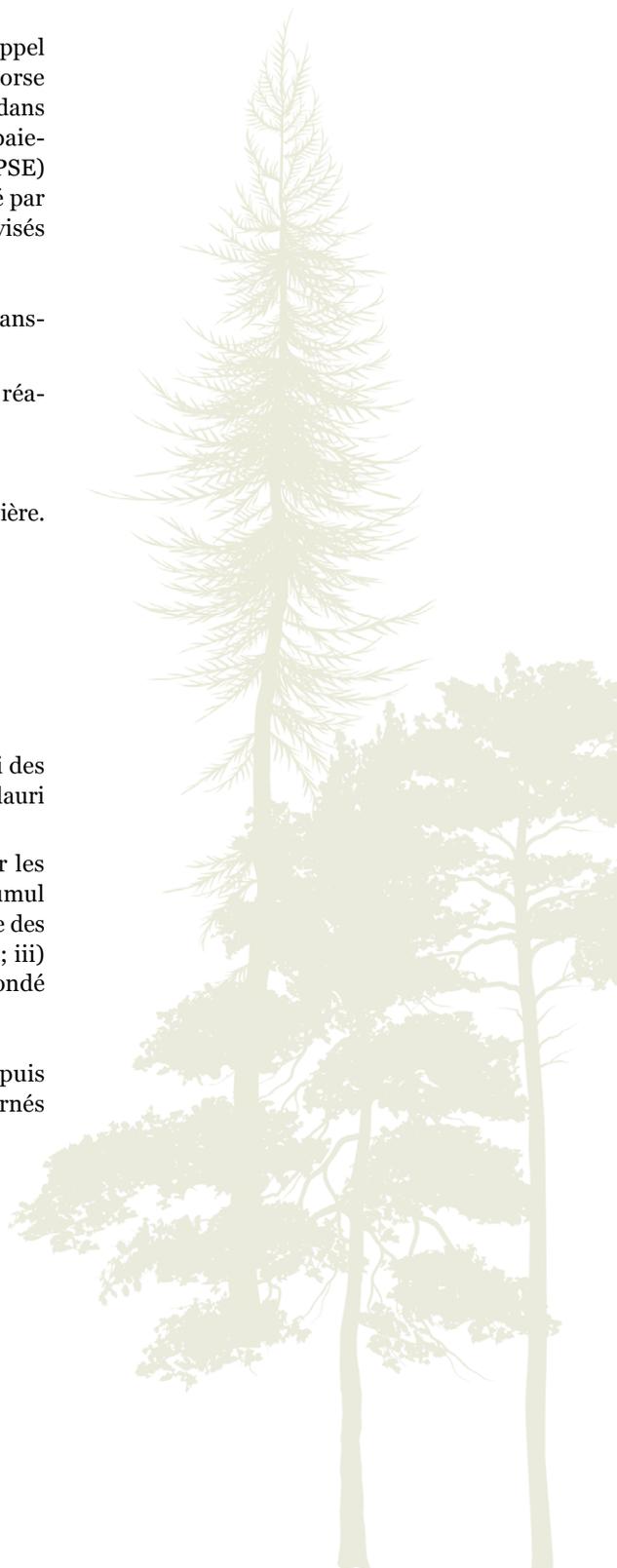
- la publication régulière d'un rapport d'avancement du fonds, résumant les réalisations ;
- la présentation de chaque projet ;
- la quantification ou qualification *ex ante* des impacts puis leur vérification régulière.

Un outillage pratique pour suivre et évaluer l'impact

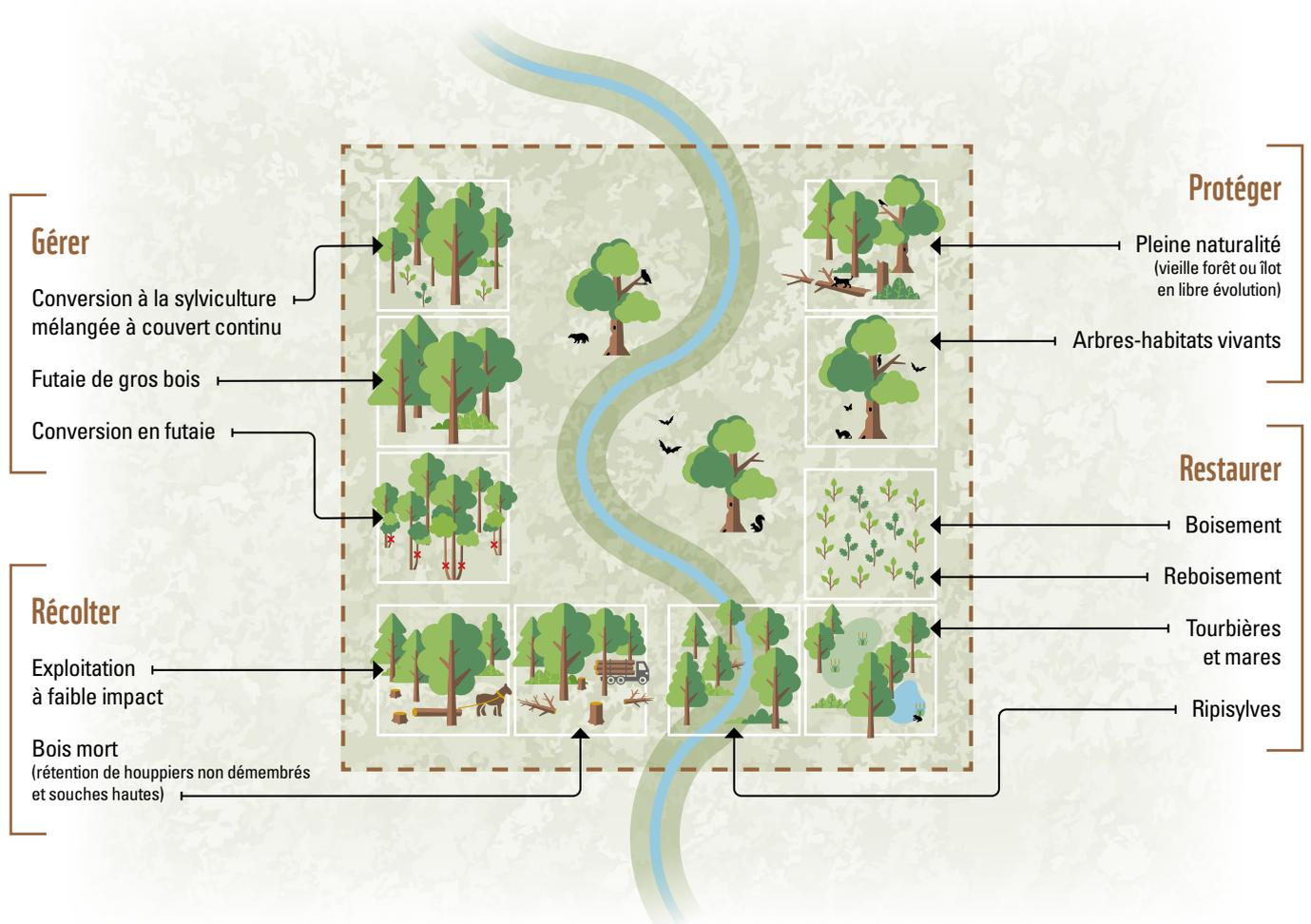
En pratique, deux principaux outils répondent à ces enjeux :

- un processus de suivi et évaluation des projets présenté dans le guide "Suivi des projets, contrôle des réalisations et vérification des impacts. Version 1.0." ([Vallauri et al., 2025](#)) ;
- le système de métriques proposé dans cette note qui permet de rapporter les impacts à deux échelles, celle de chaque projet de terrain et celle du fonds (cumul des projets). Ce système de métriques contribue : i) à la sélection et au pilotage des projets ; ii) renseigne la mise en œuvre des projets et des impacts du fonds ; iii) permet la valorisation des impacts via une communication et un plaidoyer fondé sur des faits et des chiffres.

La présente note donne une vision synthétique du système des métriques, puis propose une définition détaillée de chacune des métriques, les niveaux concernés par l'estimation et les formules de calcul lorsque cela est pertinent.



Rappel sur les pratiques financées



Aulnaie à Osmonde royale dans les Landes (40)
© Daniel Vallauri

Vue synthétique

Le tableau 1 récapitule les métriques, leurs définitions et leurs modalités d'usage (échelle spatiale et échelle de temps).

⬇ **Tableau 1.** Le système des métriques de suivi des impacts du Fonds Nature Impact.

En marron, les deux métriques synthétiques de l'attestation et/ou certifiées par une tierce partie ;

en vert, les autres métriques utiles pour la transparence, la communication ou le plaidoyer ;

en orange, les métriques exploratoires à visée scientifique.

Présentation des métriques			Utilisation				
			Échelle spatiale		Dans le temps		
N°	Nom	Unité	Fonds	Projet	Ex ante	Ex post	Autre

→ Contribution à la transition vers une gestion plus durable

M1	 Surface du territoire forestier éligible à Nature Impact	Mha	×				×
M2	 Surface des propriétés forestières soutenues	ha	×	×			×
M3	 Surface des pratiques durables déployées grâce à Nature Impact	ha	×	×			×
M4	 Montant du mécénat engagé	k€	×	×			×
M5	 Espace-temps des actions garanties juridiquement	année-ha	×	×			×

→ Contribution biodiversité

B1	 Espace-temps de conservation effective de la biodiversité	année-ha	×	×	×	×	
B2	 Indice de biodiversité augmentée	points de biodiversité	×	×	×	×	
B3	 Espace-temps en libre évolution	année-ha	×	×	×	×	
B4	 Espace-temps de protection des vieilles forêts	année-ha	×	×	×	×	
B5	 Nombre d'arbres-habitats sauvegardés à vie	nombre	×	×	×	×	
B6	 Espèces à enjeux bénéficiant des pratiques financées	nombre ; liste	×	×			×

Présentation des métriques			Utilisation				
			Échelle spatiale		Dans le temps		
N°	Nom	Unité	Fonds	Projet	Ex ante	Ex post	Autre

→ Contribution climat

A1	 Séquestration carbone additionnelle	tCO ₂ e qualifiée	×	×	×	×	
A2	 Atténuation du changement climatique	année-tCO ₂ e qualifiée	×	×	×	×	

→ Métriques décrivant la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre

Q1	 Diversité des bénéficiaires	nombre par type	×	×			×
Q2	 Qualité de l'antécédent de gestion	qualifiée AA à E	×	×			×
Q3	 Garantie de pérennité de la qualité de la gestion	qualifiée 0 à ★★★	×	×			×
Q4	 Coût par unité d'impact Biodiversité	€ par année-ha qualifiée	×		×	×	
Q5	 Coût par unité d'impact Carbone	€ par tCO ₂ e qualifiée	×		×	×	
Q6	 Part des projets dans le budget du fonds	en %	×				×
Q7	 Part des actions de terrain dans le budget des projets	en %	×				×
Q8	 Volume financier par équivalent temp plein	k€/ETP	×				×

Contribution à la transition vers une gestion plus durable

M1



Surface du territoire forestier éligible à Nature Impact

Unité : Mha

Définition

Métrique correspondant à la surface forestière éligible aux appels à projets de Nature Impact. Cela correspond au territoire d'application de Nature Impact qui évolue à chaque appel à projets.

Estimation

- à l'échelle de chaque appel à projets thématiques/géographiques, chaque année d'appel à projets et pour Nature Impact dans son ensemble ;
- cumul sans double compte au fur et à mesure des appels à projets.

M2



Surface des propriétés forestières soutenues

Unité : ha

Définition

Métrique correspondant à la surface forestière des propriétés participant aux projets retenus. L'ensemble de la propriété est par définition soit compatible avec une gestion durable, soit sa gestion est modifiée par le projet pour le devenir. Cette surface est souvent plus grande que les surfaces concernées par la mise en œuvre d'une pratique financée.

Estimation

- à l'échelle de chaque projet, chaque appel à projets et de Nature Impact dans son ensemble ;
- estimation faite une fois la sélection du projet validée par le Comex du WWF ;
- cumul sans double compte au fur et à mesure des appels à projets.



Hêtraie d'Iraty (64)
© Daniel Vallauri

M3**Surface des pratiques durables déployées grâce à Nature Impact****Unité : ha****Définition**

Métrique correspondant à la surface des parcelles dans lesquelles au moins une des pratiques du référentiel des pratiques de Nature Impact est engagée en lien avec le projet financé.

Pour cette métrique, sont pris en compte ce qu'impose de façon additionnelle le référentiel et/ou que finance Nature Impact. Par exemple, les actions requises pour être éligibles mais qui sont non financés sont comptés si elles n'étaient pas en place avant le projet.

Estimation

- à l'échelle de chaque projet, chaque appel à projets et de Nature Impact dans son ensemble ;
- estimation faite une fois la sélection du projet validée par le Comex du WWF et vérifié après contractualisation ;
- cumul sans double compte au fur et à mesure des appels à projets.

M4**Montant du mécénat engagé****Unité : M€****Définition**

Métrique rassemblant l'ensemble du mécénat collecté ou redistribué par le Fonds Nature Impact, à chaque échelle.

Estimation

- à l'échelle de chaque projet, chaque appel à projets et de Nature Impact dans son ensemble, un premier calcul porte sur les budgets investis sur le terrain (budget des projets), somme, minimum, maximum, moyenne et médiane. Estimation faite une fois la sélection des projets validée par le Comex du WWF. Révisable à n+2 ou suite à la signature des contrats.
- à l'échelle du fonds, un second calcul porte sur le budget complet de Nature Impact, frais de fonctionnement compris. Estimation révisable lors de la clôture budgétaire annuelle et au fur et à mesure de la mise en œuvre.

M5**Espace-temps des actions garanties devant notaire****Unité : année-ha****Définition**

Métrique correspondant à la surface forestière des pratiques de protection, production durable ou restauration garanties par une Obligation Réelle Environnementale (ORE) ou engagement et contrat présentant une garantie équivalente.

Estimation

- à l'échelle de chaque projet, chaque appel à projets et de Nature Impact dans son ensemble ;
- estimation faite une fois la sélection validée par le Comex du WWF ;
- vérification après signature du contrat.

Détails de formule de calcul

- surface des zones engagées par ORE ou engagement et contrat présentant une garantie équivalente ;
- multipliée par la durée de l'ORE (plafonnée à 99 ans).

La contribution à la transition vers une gestion plus durable en résumé

M1. Surface du territoire forestier éligible à Nature Impact (Mha)

Appels à projets

- Thématiques (Forêts en commun, Territoires à défendre)
- Géographiques

M2. Surface des propriétés forestières soutenues (ha)

M3. Surface des pratiques durables déployées grâce à Nature Impact (ha)

M4. Montant du mécénat engagé (M€)

ENSEMBLE, MISONNS SUR LE VIVANT
NATURE IMPACT

M5. Espace-temps des actions garanties devant notaire (année-ha)

Jusqu'à 99 ans

Notaire

Contribution Biodiversité

B1



Espace-temps de conservation effective de la biodiversité

Unité : année-ha

Définition

Métrique qui mesure l'impact pour la biodiversité via le temps de conservation d'éléments clés dont la protection est directement renforcée (vieilles forêts et autres forêts en libre évolution, arbres-habitats vivants, ripisylves, tourbières).

Nature Impact codifie dans son référentiel des pratiques intentionnellement et directement favorables à la biodiversité (objectif premier). Celles-ci visent à former un réseau de conservation pérenne. Cette métrique le mesure en année-ha.

Estimation

- à l'échelle de chaque projet, chaque appel à projet et pour l'ensemble du Fonds Nature Impact ;
- estimation *ex ante* et vérification régulièrement de l'effectivité des pratiques de conservation biodiversité.

Détail de la formule d'estimation

La formule de calcul de B1 (en année-ha) :

$$B1 = S_{PN} \times d_{PN} + N_{AHV} \times \frac{S_{AHV}}{10000} \times d_{AHV} + S_R \times d_R + S_T \times d_T$$

où :

- toutes les surfaces S sont en ha et les durées d en années (maximum 99 ans), S_{AHV} est la surface moyenne projetée du houppier d'un arbre-habitat (en m²), N le nombre de l'item ;
- les pratiques considérées sont la pleine naturalité (PN), les arbres-habitats vivants (AHV), la restauration de ripisylves (R) et tourbières (T).

Pour cette métrique, sont pris en compte les chiffres (surfaces, nombre d'arbres) correspondant à ce qu'impose de façon additionnelle le référentiel et/ou les actions qui sont financées par Nature Impact. Par exemple, les arbres-habitats financés et les arbres-habitats requis pour être éligibles mais non financés sont comptés s'ils n'étaient pas en place avant le projet.

Notons, pour information, que :

- dans certains cas l'impact réel est plus grand, par volonté du propriétaire (ex. îlots en libre évolution existants ou non financés au-delà des seuils imposés par Nature Impact). Cet impact n'est pas comptabilisé comme lié à Nature Impact, même s'il peut être garanti à long terme par une inscription dans une ORE financée par Nature Impact ;
- la restauration de mares est suivie en nombre mais n'est pas intégrée en année-ha du fait de leur faible occurrence, surface et pérennité.



Écureuil roux
© Jacques Martin



Définition

Métrique qui tente d'approcher de façon la plus fiable possible, bien que théorique et indirecte, la magnitude de l'impact sur les espèces. Elle associe à chaque pratique clé pour la conservation (vieilles forêts et autres forêts en libre évolution, arbres-habitats, ripisylves, tourbières, mares) et la garantie de conservation correspondante, une pondération pensée pour traduire la magnitude de l'impact. Cette pondération permet de traduire la réalité de la restauration de la biodiversité en fonction de la durée de protection renforcée car celle-ci n'est pas linéaire mais croît avec le temps sur le premier siècle.



Argumentation détaillée

→ Pondération variable liée à la pérennité des pratiques considérées

Pérennité	Classe 1 : 21-30 ans	Classe 2 : 31-50 ans	Classe 3 : 51-80 ans	Classe 4 : > 80 ans
Pondération	1	1,4	2	3

→ Pondération variable selon la pratique

Aucune différence de pondération n'est appliquée suivant le type de pratique de conservation, sauf pour la restauration des mares. La restauration de mares est suivie en nombre mais n'est pas intégrée à l'estimation de la métrique en année-ha pondérée du fait de leur faible occurrence, faible surface et faible pérennité, ce qui ne veut pas dire que la pratique ne présente pas un impact décisif pour une partie des espèces associées (exemple des batraciens).

Pratique	Pleine naturalité (PN)	Arbres-habitats vivants (AHV)	Ripisylve (R)	Tourbière (T)	Mares
Pondération	1	1	1	1	0

Estimation

- à l'échelle de chaque projet et pour l'ensemble du Fonds Nature Impact ;
- estimation *ex ante* (impact à venir) et vérification *ex post* tous les 5 ans (impact réalisé et estimation renouvelée de l'impact restant à venir).

Détail de la formule d'estimation

$$B2 =$$
$$1 \times \left(S_{PN\ classe\ 1} \times d_{PN} + N_{AHV\ classe\ 1} \times \frac{S_{AHV}}{10000} \times d_{AHV} + S_{R\ classe\ 1} \times d_R + S_{T\ classe\ 1} \times d_T \right)$$
$$+ 1,4 \times \left(S_{PN\ classe\ 2} \times d_{PN} + N_{AHV\ classe\ 2} \times \frac{S_{AHV}}{10000} \times d_{AHV} + S_{R\ classe\ 2} \times d_R + S_{T\ classe\ 2} \times d_T \right)$$
$$+ 2 \times \left(S_{PN\ classe\ 3} \times d_{PN} + N_{AHV\ classe\ 3} \times \frac{S_{AHV}}{10000} \times d_{AHV} + S_{R\ classe\ 3} \times d_R + S_{T\ classe\ 3} \times d_T \right)$$
$$+ 3 \times \left(S_{PN\ classe\ 4} \times d_{PN} + N_{AHV\ classe\ 4} \times \frac{S_{AHV}}{10000} \times d_{AHV} + S_{R\ classe\ 4} \times d_R + S_{T\ classe\ 4} \times d_T \right)$$

où toutes les surfaces (S) sont en ha sauf S_{AHV} qui est la surface moyenne du houppier projeté d'un arbre-habitat vivant, les durées (d) sont en années (maximum 99 ans), N_{AHV} est le nombre d'arbres-habitat. Les pondérations par classe sont retenues conformément au coefficient de l'indicateur Q3, à dire d'expert, à savoir : < 30 ans, x1 ; 31-50 ans, x1,4 ; 51-80 ans, x2 ; > 80 ans, x3).

Pour cette métrique, sont pris en compte les chiffres (surfaces, nombre d'arbres) correspondant à ce qu'impose de façon additionnelle le référentiel et/ou les actions qui sont financées par Nature Impact. Par exemple, les arbres-habitats financés et les arbres-habitats requis pour être éligibles mais non financés sont comptés s'ils n'étaient pas en place avant le projet.

Notons, pour information, que :

- dans certains cas l'impact réel est plus grand, par volonté du propriétaire (ex. îlots en libre évolution existants ou non financés au-delà des seuils imposés par Nature Impact). Cet impact n'est pas comptabilisé comme lié à Nature Impact, même s'il peut être garanti à long terme par une inscription dans une ORE financée par Nature Impact ;
- la restauration de mares est suivie en nombre mais n'est pas intégrée en année-ha du fait de leur faible occurrence, surface et pérennité.

B3



Espace-temps en libre évolution

Unité : année-ha

Définition

Métrique mesurant la surface des zones de vieilles forêts et/ou en libre évolution est protégée par la mise en œuvre de la pratique Pleine naturalité. Les indicateurs B3 et B4 découlent de la même pratique Pleine naturalité du Référentiel des pratiques.

Estimation

- à l'échelle de chaque projet et pour l'ensemble du Fonds Nature Impact ;
- estimation *ex ante* et vérification *ex post* de façon régulière du maintien en libre évolution.



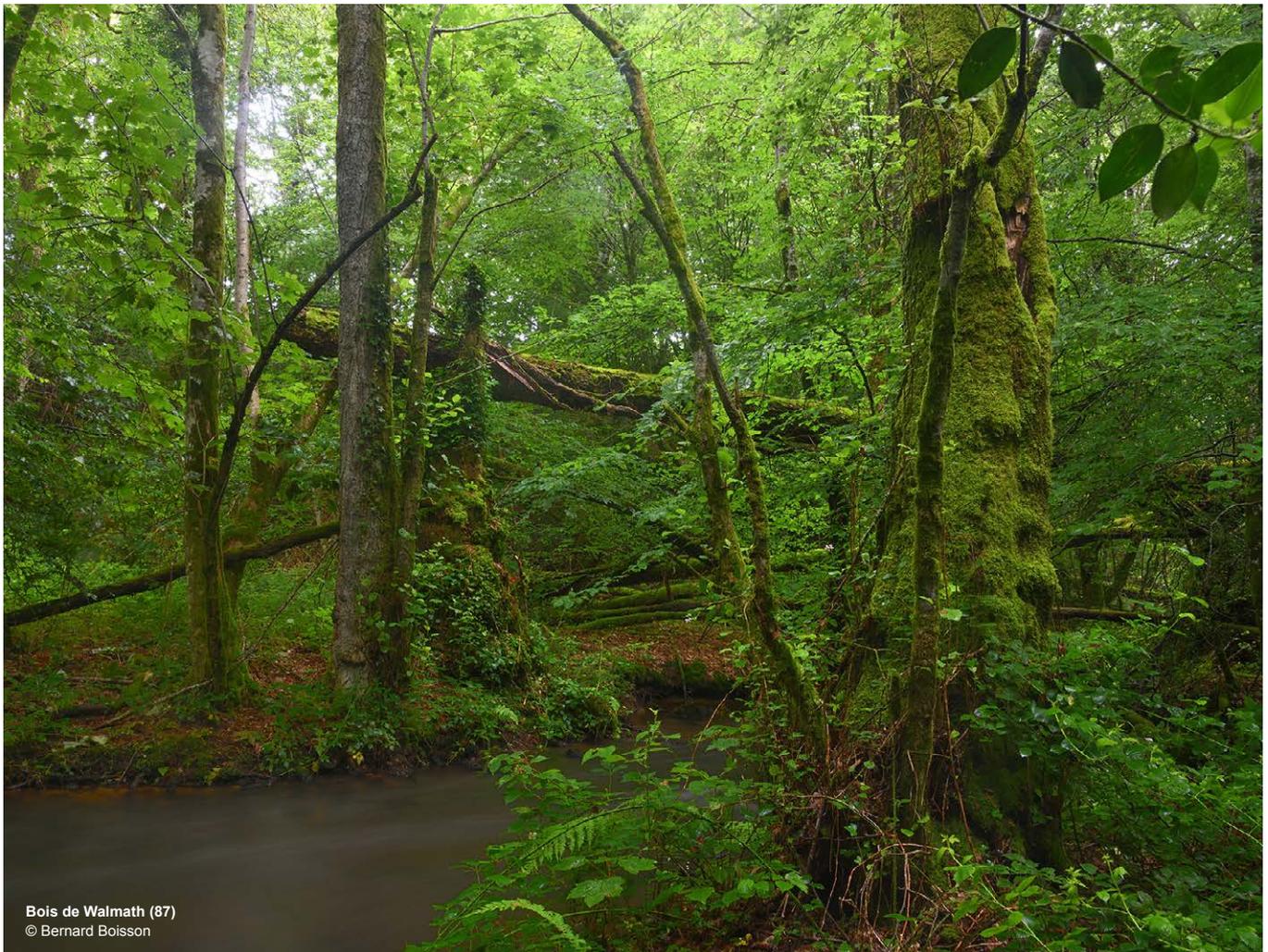
Définition

Métrique mesurant la surface de vieilles forêts protégées par la pratique Pleine naturalité pondérée par la durée de protection. Les forêts concernées sont exclusivement celles identifiées au titre des inventaires existants, à l'échelle nationale ou régionale, et en leur absence par une expertise plus locale.

La notion de vieille forêt est définie par l'European Environmental Agency : "The old growth forests have been described by the adjective primeval, ancient, wilderness, virgin, pristine while in forester's terminology they are called as over-matured, decadent, and senescent, old growth. The old growth forests may be defined as a climax forest that has never been disturbed by man. The old growth forests can be classified as per the age and disturbance criteria". Cette notion est visée par la motion 125 du Congrès mondial de l'UICN (2021), et conduit à une politique européenne et un plan national d'action en France consistant à les identifier et les protéger de façon stricte.

Estimation

- à l'échelle de chaque projet, de certains appels à projets thématiques/géographiques plus particulièrement concernés (ex. Pyrénées sauvages), et pour l'ensemble du Fonds Nature Impact ;
- estimation *ex ante* et vérification *ex post* périodique de leur protection stricte.



Bois de Walmath (87)
© Bernard Boisson

B5**Nombre d'arbres-habitats sauvegardés à vie****Unité : nombre**

Définition

Métrique mesurant le nombre d'arbres sauvegardés selon la pratique Arbre-habitat vivant du référentiel des pratiques. Cela peut porter sur des arbres désignés ou sur un engagement à les désigner au fil des martelages.

Les arbres-habitats vivants sont des arbres vivants particulièrement hospitaliers pour la biodiversité (faune, flore, champignons, etc.). Un arbre-habitat vivant désigné l'est pour toute sa vie, avec engagement de le laisser sur place une fois mort (debout puis au sol) et de recruter un arbre-habitat vivant pour le remplacer.

Estimation

- à l'échelle de chaque projet, chaque appel à projets et pour l'ensemble du Fonds Nature Impact ;
- estimation *ex ante* et vérification *ex post* tous les 5 ans de leur bonne désignation et maintien.

B6**Espèces à enjeux bénéficiant des pratiques financées****Unité : nombre ; liste**

Définition

Métrique qui liste et décompte les principales espèces à haute valeur de conservation (HVC) que Nature Impact contribue à maintenir ou renforcer quelle que soit la nature et durée de l'action.

Estimation

- à l'échelle de chaque projet, chaque appel à projets et pour l'ensemble du Fonds Nature Impact ;
- estimation *ex ante* uniquement.
- espèces à enjeux suivant la définition retenue pour la boîte à outils Biodiversité à Haute Valeur de Conservation de FSC. Les zones HVC systématiques concernent principalement les zones Natura 2000, ZNIEFF 1 et les espèces potentiellement présentes dans ces zonages. Possibilité d'ajouter des espèces à HVC additionnelles, par ex. avec une entrée Liste rouge régionale pour les taxons qui ne seraient pas déjà couverts.

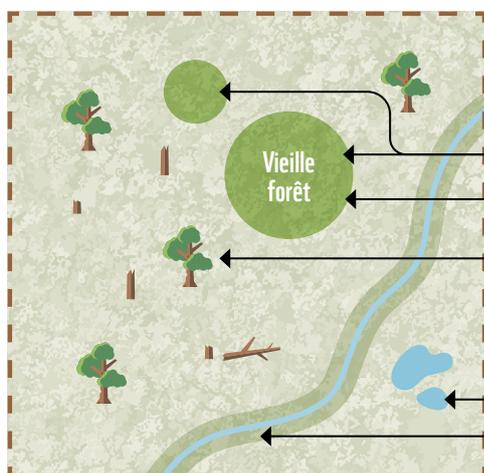


La contribution Biodiversité en résumé

B1. Espace-temps de conservation effective de la biodiversité (année-ha)

B2. Indice de biodiversité augmentée (points de biodiversité)

B6. Espèces à enjeux bénéficiant des pratiques financées (nombre, liste)



Pratiques de protection

Pleine naturalité :

- **B3.** Espace-temps en libre évolution (année-ha)

- **B4.** Espace-temps de protection des vieilles forêts (année-ha)

B5. Nombre d'arbres-habitats sauvegardés à vie

Pratiques de restauration

Restauration de mares (nombre) et tourbières (en ha)

Restauration des ripisylves (en m)

Contribution Climat

A1



Séquestration carbone additionnelle

Unité : tCO₂e qualifiée

Définition

Métrique combinant :

- la métrique quantitative classique de la séquestration carbone mesurant en tCO₂e la différence de masse de carbone qui sera séquestrée de façon additionnelle (par comparaison à un scénario de référence) et entre deux dates, le début du projet (année n) et la fin de projet. Pour les projets dont l'engagement est supérieur à 30 ans, le calcul s'effectuera sur 30 ans maximum, les risques de mauvaise estimation étant jugés trop forts au-delà (Darteyron et Vallauri, 2024). Les variations et la temporalité de la séquestration durant cette période ne sont pas prises en compte ;
- avec deux métriques de qualité (définies séparément, Q2 et Q3) permettant d'évaluer la qualité des tonnes séquestrées en fonction de l'antécédent de la gestion (Q2) et de la pérennité au-delà des trente ans (Q3). Ainsi la métrique s'exprime en tCO₂e Q2 Q3. Par exemple, un projet résultant en 10 000 tCO₂e A*** est différent d'un projet résultant en 10 000 tCO₂e Do.



Estimation

- à l'échelle de chaque projet, chaque appel à projets et pour l'ensemble du Fonds Nature Impact ;
- estimation *ex ante* et vérification de l'effectivité de la séquestration additionnelle tous les 5 ans (*ex post*).

Détail de la formule

- dans le cas de Nature Impact, la durée de l'estimation de l'impact carbone est toujours égale au maximum à 30 ans. Le début de la séquestration est l'année n début projet, avec une tolérance rétrospective de 2 ans maximum (n-2). Les fluctuations de la séquestration durant cette période ne sont pas prises en compte ;
- la marge de sécurité déduite de l'impact carbone brut pour risque de non permanence, incertitude des mesures... est égal par défaut à 50 % minimum, sauf argumentation détaillée suivant une estimation des risques et marges de sécurité par pratique, compartiment carbone et scénario ;
- les autres règles pour le choix du scénario de référence, des compartiments à estimer, les équations... sont fondés sur la Boîte à outils Carbone forestier développée par WWF.

Pour cette métrique, sont pris en compte uniquement les chiffres (surfaces, nombre d'arbres) correspondant à ce qu'impose de façon additionnelle le référentiel et/ou ce qui est financé par Nature Impact. Par exemple, les arbres-habitats financés et les arbres habitats requis pour être éligibles mais non financés sont comptés s'ils n'étaient pas en place avant le projet.

Notons, pour information, que dans certains cas l'impact réel est plus grand, par volonté du propriétaire (ex. îlots en libre évolution existants ou non financés au-delà des seuils imposés par Nature Impact). Cet impact n'est pas comptabilisé comme lié à Nature Impact, même s'il peut être garanti à long terme par une inscription dans une ORE financée par Nature Impact.



Définition

Métrique cherchant à traduire l'impact réel d'un projet forestier sur l'atténuation du changement climatique, c'est-à-dire à mesurer de façon dynamique le volume et la durée de retrait de l'atmosphère du carbone par le projet forestier.

Métrique mêlant :

- une mesure quantitative de la masse de carbone qui sera séquestrée de façon additionnelle chaque année du projet. Cette mesure est multipliée par la durée de séquestration du carbone séquestré à l'année n. Le carbone en question est principalement séquestré en forêt, mais également dans les produits forestiers à longue durée de vie ;
- une qualification par deux métriques de qualité (définies séparément, Q2 et Q3) permettant ainsi d'évaluer la qualité des tonnes séquestrées en fonction de l'antécédent de gestion (Q2) et de leur pérennité au-delà des trente ans (Q3).

Ainsi la métrique s'exprime en années-tCO₂e/Q2/Q3. Par exemple, un projet résultant en 50 000 années-tCO₂e A*** est différent d'un projet résultant en 50 000 années-tCO₂e Do.

Estimation

- à l'échelle de chaque projet, chaque appel à projets et de Nature Impact dans son ensemble ;
- estimation *ex ante* et vérification *ex post* tous les 5 ans.

Détail de la formule

- intégrale des tCO₂e séquestrées chaque année durant la durée du projet ;
- Dans le cas de Nature Impact, la fin de l'estimation carbone du projet est toujours limitée à 30 ans, le début de la séquestration est l'année n avec une tolérance rétrospective de 2 ans ;
- le taux d'abattement pour risque de non permanence, incertitude des mesures... est égal par défaut à 50% minimum, sauf argumentation détaillée suivant une typologie établie des risques et abattements correspondants ;
- autres règles (scénario de référence, abattements, équations...) : cf. Boîte à outils Carbone forestier.

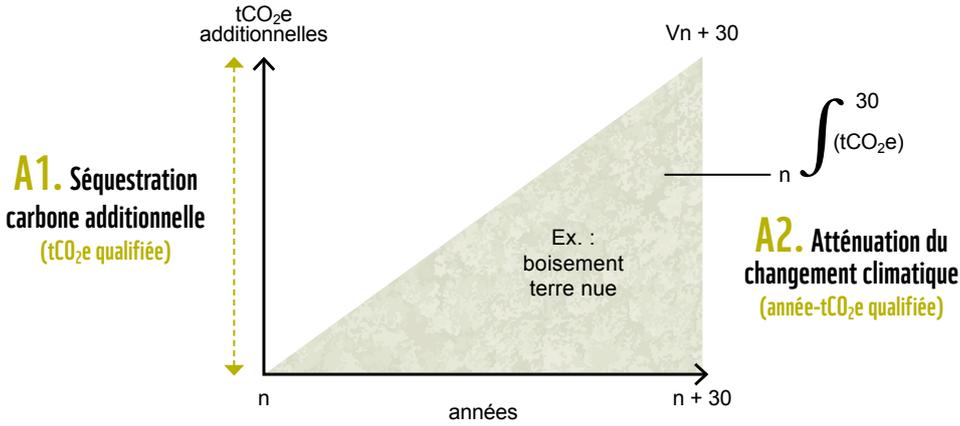
Pour cette métrique, sont pris en compte uniquement les chiffres (surfaces, nombre d'arbres) correspondant à ce qu'impose de façon additionnelle le référentiel et/ou ce qui est financé par Nature Impact. Par exemple, les arbres habitats financés et les arbres-habitats requis pour être éligibles mais non financés sont comptés s'ils n'étaient pas en place avant le projet.

Notons, pour information, que dans certains cas l'impact réel est plus grand, par volonté du propriétaire (ex. îlots en libre évolution existants ou non financés au-delà des seuils imposés par Nature Impact). Cet impact n'est pas comptabilisé comme lié à Nature Impact, même s'il peut être garanti à long terme par une inscription dans une ORE financée par Nature Impact.

Une argumentation détaillée de cette métrique exploratoire est présentée en annexe.



La contribution Climat en résumé



A1 et A2 qualifiées par :

- Q2. Qualité de l'antécédent de gestion (de AA à E)**
- Q3. Garantie de pérennité (de 0 à ★★★)**

Métriques décrivant la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre

Q1



Diversité des bénéficiaires

Unité : nombre par type

Définition

La métrique décrit le nombre de i) propriétaires bénéficiaires, au travers du nombre de signataires avec WWF et du nombre de propriétaires qu'ils représentent éventuellement, classés par type de propriété ; ii) du nombre de parties prenantes au projet, classées par type.

Détail de la formule de calcul

- types retenus : propriétaire privé individuel/propriétaire privé institutionnel/propriétaire public/propriété d'un collectif citoyen/gestionnaire forestier public/gestionnaire forestier privé/organisme public d'enseignement et de recherche/ONG et association naturaliste/autres
- un seul type de propriété est retenu pour chaque projet ;
- les parties prenantes sont celles intervenant d'après le document de projet au titre de sa gouvernance, d'une action particulière, d'une prestation de services...

Estimation

- à l'échelle de chaque projet, chaque appel à projets et de Nature Impact dans son ensemble ;
- estimation faite au début du projet et éventuellement vérifiée à n+5 ou après la contractualisation.



Visite d'instruction
du projet du SIGFRA à Auberville
© Daniel Vallauri



Définition

Qualification par une classe de qualité de l'antécédent de gestion présentée sous la forme de lettres (AA à E). La métrique permet de juger de la qualité de la gestion mise en place par le bénéficiaire avant que le projet ne produise ses impacts. Elle permet de mesurer à la fois l'engagement des bénéficiaires et de qualifier la référence utilisée pour convenir de l'additionnalité des impacts.

Détail de la formule de calcul

→ classe de qualité de l'antécédent de gestion suivant la typologie ci-dessous :

Classe	Définition
AA	Gestion sylvicole proche de la nature avec réseau de conservation compatible avec les exigences du référentiel de Nature Impact
A	Gestion sylvicole proche de la nature mais réseau de conservation absent ou insuffisant
B	Futaie régulière renouvelée par coupes progressives
C	Monoculture ou taillis renouvelés par coupe rase > 2 ha
D	Monoculture ou taillis renouvelés par coupe rase > 2 ha puis plantation d'exotiques
E	Déforestation, déboisement

→ l'attribution d'un projet à une classe d'antécédent est faite en fonction de l'antécédent des parcelles générant la plus grande part de l'impact.

Estimation

→ à l'échelle de chaque projet, de chaque appel à projet et de Nature Impact dans son ensemble ;

→ estimation au moment de la sélection du projet.





Définition

Qualification par une classe de pérennité de la bonne gestion installée par le projet, présentée sous la forme d'étoiles.

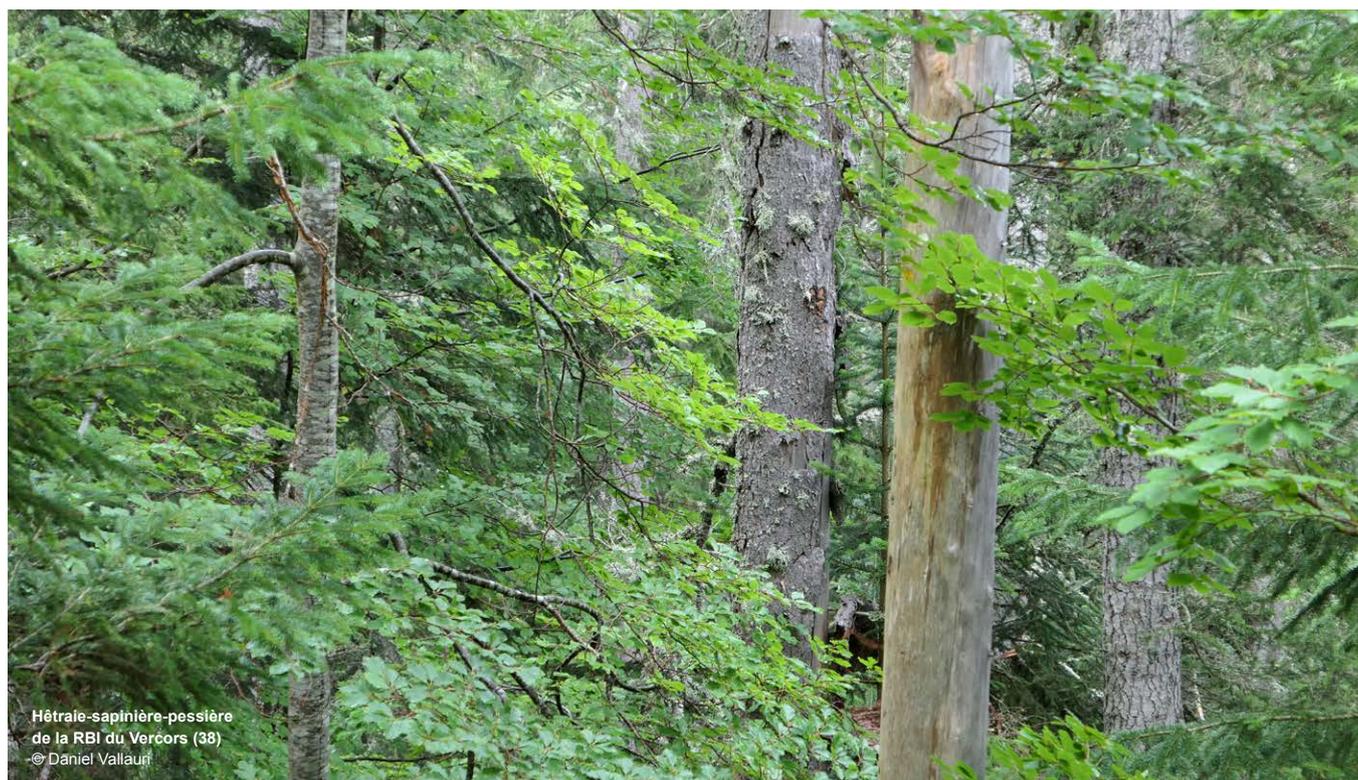
Détail de la formule de calcul

- classe de pérennité de la bonne gestion mise en œuvre durant le projet, suivant la typologie ci-dessous ;
- l'attribution d'un projet à une classe de pérennité est faite en fonction de la part principale de l'impact.

Classe	Pérennité estimée		Coefficient pour l'estimation de B2
	à l'année n début du projet	après n+30	
★★★	> 80 ans	> 50 ans	3
★★	51 à 80 ans	de 21 à 50 ans	2
★	31 à 50 ans	jusqu'à 20 ans	1,4
0	20 à 30 ans	Non garantie	1

Estimation

- à l'échelle de chaque projet, de chaque appel à projets et de Nature Impact dans son ensemble ;
- estimation faite au début du projet, éventuellement corrigée après la contractualisation.



Hâtraie-sapinière-pessière
de la RBI du Vercors (38)
© Daniel Vallauri

Q4

Coût par unité d'impact Biodiversité

Unité : € par année-ha qualifiée

Définition

La métrique permet de juger de l'efficacité financière du fonds rapportée à l'unité d'impact biodiversité. Elle correspond à la division de la métrique M4 (montant de mécénat engagé) par la métrique B1 (espace-temps de conservation effective de la biodiversité) à la même échelle, qualifiée par deux métriques de qualité (définies séparément, Q2 et Q3). Ainsi la métrique s'exprime en €/année-ha Q2 Q3.

Dans le cas de Nature Impact, il est à noter que ce coût par unité de conservation de la biodiversité inclut également :

- le coût des actions favorables au climat, les deux étant intrinsèquement ni dissociables facilement ni incompatibles,
- et les coûts associés à un projet légitime et de qualité (gouvernance, suivi et évaluation).

Ce coût n'est donc pas à comparer à des coûts de projets ou initiatives (ex. crédit biodiversité) qui ne produisent aucun impact climat estimé ou ne paient pas tous les coûts d'un bon projet.

Estimation

- estimation *ex ante* ;
- à l'échelle d'un projet, le calcul est non publié car il n'est pas un indicateur décisif lors de la sélection des projets (au contraire de sa qualité et de l'intérêt de ses impacts) ;
- à l'échelle de Nature Impact, deux calculs sont possibles : i) coût environné = somme des coûts des projets et coût réel du fonctionnement de Nature Impact sur la durée correspondante divisée par l'impact Biodiversité (métrique B1) ; ii) coût des seuls projets = somme des coûts des projets seuls divisée par l'impact Biodiversité (métrique B1).

Q5

Coût par unité d'impact Carbone

Unité : € par tCO₂e qualifiée

Définition

La métrique permet de juger de l'efficacité financière du fonds rapportée à l'unité d'impact Carbone. Elle correspond à la division de la métrique M4 (montant du mécénat engagé) par la métrique A1 (séquestration carbone additionnelle) à la même échelle, qualifiée par deux métriques de qualité (définies séparément, Q2 et Q3) permettant d'évaluer la qualité des tonnes séquestrées en fonction de l'antécédent (Q2) et de leur pérennité (Q3).

Dans le cas de Nature Impact, il est à noter que ce coût par unité climat inclut également le coût des actions favorables à la biodiversité, les deux étant intrinsèquement ni dissociables facilement ni incompatibles. Ce coût n'est donc pas à comparer à des coûts de projets ou initiatives (ex. Label bas-carbone) qui ne produisent aucun impact biodiversité démontré.

Estimation

- à l'échelle de Nature Impact, deux calculs sont possibles : i) coût environné = somme des coûts des projets et coût réel du fonctionnement de Nature Impact sur la durée correspondante divisée par la séquestration carbone additionnelle (métrique A1) ; ii) coût des projets = somme des coûts des projets seul divisée par l'impact Carbone (métrique A1) ;
- à l'échelle d'un projet, le calcul est non publié car il n'est pas un indicateur décisif lors de la sélection des projets (au contraire de sa qualité et l'intérêt de ses impacts) ;
- estimation *ex ante*.

Q6

Part des projets dans le budget du fonds

Unité : en %

Définition

La métrique permet de juger de l'efficacité et de la frugalité du fonctionnement du fonds et d'assurer la transparence sur le fait que l'engagement qu'une part maximum des financements collectés est dédiée à la mise en œuvre des projets, tel que cela est inscrit dans la charte fondatrice du Fonds Nature Impact. Cette part doit être supérieur à 70 %.

Estimation

- à l'échelle de Nature Impact ;
- estimation courante sur la base d'une moyenne triannuelle glissante ;
- publication dans chaque rapport périodique du Fonds Nature Impact.

Q7

Part des actions de terrain dans le budget des projets

Unité : en %

Définition

La métrique permet de juger de l'engagement de privilégier les actions concrètes de terrain au sein du budget des projets. Elles doivent être au minimum égales à 70 %, tel que cela est inscrit dans la charte fondatrice du Fonds Nature Impact.

Les actions de terrain comprennent la mise en œuvre des pratiques éligibles, les suivis scientifiques et les actions d'éducation à la nature.

Estimation

- à l'échelle de Nature Impact et à l'échelle de chaque projet ;
- estimation courante sur une base annuelle ou après chaque appel à projet;
- publication dans chaque rapport périodique du Fonds Nature Impact du Fonds.



Piège Polytrap pour l'inventaire des coléoptères saproxyliques dans la forêt communale de Thilouse, lauréat de l'appel à projet 2023.
© Sophie Maillé



Définition

Le chiffre d'affaires annuel par équivalent temps plein salarié est un indicateur classique pour évaluer l'évolution de la productivité et la performance d'une entreprise. En comparant les revenus générés par chaque activité, produit, équipe ou membre du personnel durant une année, les dirigeants peuvent non seulement ajuster les ressources humaines mais également affiner les objectifs, le business plan, le fonctionnement interne.

Dans le cas du Fonds Nature Impact, cet indicateur permet d'estimer à la fois l'efficacité du fonds à mobiliser des ressources (mécénats d'entreprises et d'individus ou subventions publiques) mais également son efficacité à les utiliser pour faire fonctionner le fonds selon les règles de sa charte fondatrice et mettre en œuvre les projets générateurs de l'impact recherché. Ainsi, elle donne un aperçu clair de l'efficacité financière de l'équipe opérationnelle.

Estimation

Calculer le chiffre d'affaires annuel par équivalent temps plein salarié peut sembler simple en apparence, mais plusieurs méthodes existent pour obtenir une évaluation précise. La méthode retenue ici consiste à calculer deux sous indicateurs en divisant :

- d'une part le montant des ressources moyen annuel sur une période de 3 années écoulées (efficacité du fonds à collecter) et d'autre part le montant des dépenses du fonds (efficacité du fonds à mettre en œuvre) ;
- par le nombre d'équivalent temps plein salarié correspondant aux heures déclarées dans les feuilles de temps de toutes les personnes salariées ayant œuvré pour le fonds au cours de l'année. Elles sont réparties dans les équipes Programmes, Relation avec le Monde économique, Communication, Générosité du publics, Administration & finances, Direction générale. Il est considéré que l'ensemble des membres de l'équipe est nécessaire à générer à la fois la collecte et la mise en œuvre.

Valeur de l'indicateur selon les secteurs d'activités

Le secteur d'activité a une influence majeure sur le chiffre d'affaires par équivalent temps plein salarié. Par exemple, dans les entreprises de secteurs à forte intensité capitalistique comme l'industrie lourde, ce ratio sera généralement plus élevé (500 k€/ETP) que dans les services où la main-d'œuvre joue un rôle prépondérant (150 k€/ETP ou moins) ou la technologie (300 k€/ETP). En France, un salarié génère en moyenne 317 k€/ETP/an d'après l'INSEE.

Dans le cas du Fonds Nature Impact, le résultat annuel peut également être comparé à la fois :

- dans le temps, au-fur-et-à-mesure de l'installation puis le développement du fonds ;*
- à celui du WWF ou d'autres fondations équivalentes ;*
- enfin, à d'autres initiatives similaires dans le secteur forestier (Reforest'Action, La Belle Forêt...).*

Conclusion

Pour assurer sa crédibilité toute initiative de contribution carbone ou biodiversité doit rapporter ses impacts de façon claire, précise et transparente. Pour cela, le Fonds Nature Impact s'appuie notamment sur un système original de 21 métriques dont certaines sont estimées *ex ante* puis vérifiées *ex post* périodiquement. Les impacts sont rapportés régulièrement et à plusieurs échelles (projet, appel à projet, fonds dans son ensemble).

La définition opérationnelle des métriques présentées dans ce rapport est une première proposition. Elle s'articulera avec le processus de suivi et évaluation des projets qui est codifié par un guide *ad hoc* (Vallauri *et al.* 2025).

Validé par le Cotech (automne 2024), ce système de métriques est publié et mis en œuvre sur le terrain à partir de 2025.



Pic épeiche
© Jacques Martin

RÉFÉRENCES

Darteyron L-E, Vallauri D., Gentit A. 2023. [Référentiel des pratiques](#). Nature Impact, missions sur le Vivant. Version 1.0 du 25/05/2023. Marseille, WWF, 64 pages.

Darteyron L.-E., Vallauri D. 2024. [Estimer l'impact carbone d'un projet forestier. Analyse des approches existantes et recommandations](#). WWF-France, Paris, 72 pages.

FSC, WWF, International Paper 2021. [Boîte à Outils Biodiversité à haute valeur de conservation](#).

Vallauri D., Ollivier L., Laurans Y. 2021. [Payer les forestiers pour services rendus ?](#) Principes pour des projets contribuant au stockage du carbone et à la conservation de la biodiversité. Paris, WWF France, 44 pages.

Vallauri D., Darteyron L.-E., Gentit A., Bailly S. 2024. Suivi des projets, contrôle des réalisations et vérification des impacts. Version 1.0. Fonds Nature Impact, WWF, Marseille, 48 pages.

WWF (à paraître). Boîte à outils Carbone forestier. Marseille. Rapports et calculateur.



ANNEXE

Argumentation détaillée pour une métrique nouvelle estimant l'atténuation du changement climatique (A2)

La tCO₂e est une métrique utilisée par tous, en toute circonstance (bilan carbone, politique RSE, communication grand public, projet forestier). Bien qu'invisible, le CO₂ qui est mesuré est le nouveau mantra lorsqu'on parle de climat. Sa précision de mesure ou son intérêt conceptuel ne sont plus guère questionnés aujourd'hui, malgré des inconvénients réels (tableau 1).

La métrique A2 est une proposition qui explore la possibilité de dépasser certaines des lacunes de la métrique carbone statique classique (exprimée en tCO₂e), telle qu'estimée à l'amont (empreinte de l'organisation émettrice) ou à aval (projet forestier). Pour un projet forestier, elle propose une approche dynamique, quantitativement et qualitativement plus à même d'indiquer l'impact sur l'atténuation du changement climatique qui est l'indicateur réellement recherché.

Tableau 1. Synthèse des avantages et des inconvénients de la métrique classique tCO₂e.

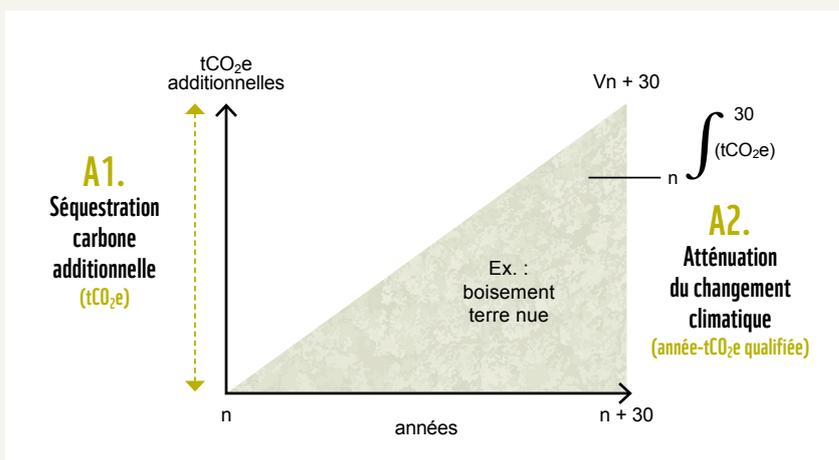
Constats	Avantages	Inconvénients	Voies d'amélioration
La victoire de l'invisible	C'est la métrique acceptée, qui a été installée en deux décennies.	Matérialité faible sauf à créer des équivalences critiquables (km de voiture, nombre d'arbres plantés).	Une métrique unique est forcément très réductrice.
Une fausse promesse d'universalité	La métrique unique tCO ₂ e laisse croire que l'empreinte d'une organisation est de nature identique aux tCO ₂ e d'un projet forestier. Un peu comme si parce que pommes et poires sont toutes les deux vendues au kg, on pouvait faire de la "masse de fruits" un indicateur universel.		Dissocier clairement l'estimation de l'empreinte de l'organisation émettrice (démarche SBTi et logique du prix interne du carbone) de celle du projet forestier (impact et coût réel des actions).
Une simplicité apparente	Le message simple est très efficace, malgré un sujet complexe.	Les estimations sont généralement critiquées (choix du scénario de référence et additionnalité, marge de sécurité pour non permanence...) et conduisent à des estimations variant grandement pour le même projet.	Besoins d'outils rigoureux avec une gouvernance légitimante : SBTi, boîte à outils issue de consultations ouvertes, audit tierce partie.
L'absence de vision dynamique	L'empreinte émise est immédiate. Le projet forestier séquestre "l'équivalent" en 30 ans.	Le message "mon empreinte est effacée immédiatement et pour toujours" est faux (ni immédiat ni pour toujours). Il faut généralement 30 ans à un projet forestier pour produire ce résultat. Aucune garantie de pérennité du stock additionnel séquestré au-delà des 30 ans n'est donnée.	Il faut créer une métrique dynamique pour mesurer l'impact cumulé signifiant en terme d'atténuation du changement climatique (volume x durée de séquestration).
Le thermomètre est faux	Avec les tCO ₂ e, "le médecin s'intéresse à suivre la température car cela est simple et communicable au patient". Il mesure un niveau en tCO ₂ e à l'année n, puis la contribution climat additionnelle du projet forestier à n+30.	"Le thermomètre ne mesure pas l'impact de la fièvre". Il ne s'intéresse pas à la variation et au nombre de jours de fièvre du patient durant les 30 ans. Il compare seulement deux températures à n et n+30. Le thermomètre ne mesure pas ce que l'on cherche à mesurer (impact sur le climat).	

C'est l'accumulation dans l'atmosphère ou la séquestration en forêt du CO₂ et cela dans la durée qui provoque le changement climatique ou l'atténue. Cet effet n'est pas linéaire et nous vivons en ce moment un point de bascule climatique où toute tCO₂e supplémentaire conduit à des impacts sensibles.

Une métrique qui répond au besoin de mesurer l'impact négatif ou positif de l'atténuation du changement climatique devrait ainsi intégrer :

i) une notion de durée de séquestration de chaque tCO₂e annoncée. Plus qu'une différence entre deux dates (n et n+100 pour les émissions ; n et n+30 pour la séquestration par un projet forestier), la métrique devrait être l'intégrale de l'émission ou de la séquestration annuelle, en l'exprimant en année-tCO₂e (figure 1) ;

ii) être assortie d'une notation au moins qualitative à la fois de la qualité de l'antécédent de gestion (Q2) et de la pérennité de la qualité de la gestion (Q3) par le projet sur un pas de temps plus long que sa durée (au-delà de 30 ans).



⤴ **Figure 1.** La séquestration de CO₂ dans un projet forestier. Approche classique (A1 en tCO₂e) et proposition d'une métrique d'impact climatique (A2 en année-tCO₂e).

Les avantages et inconvénients de cette approche sont présentés au tableau 2.

⤵ **Tableau 2.** Synthèse des avantages et des inconvénients d'une métrique carbone dynamique (en année-tCO₂e).

Constats	👍 Avantages	🗨️ Inconvénients	Voies d'amélioration
Nouveauté	Cette approche carbone est similaire et compatible avec l'approche sur la biodiversité en année-ha de conservation effective de la biodiversité	Différence avec l'approche en place, utilisée par tous et officiellement soutenue (Label bas carbone, etc.)	Conserver les deux métriques, au moins dans un premier temps
La complexité n'est pas niée	Pas tellement plus complexe à comprendre ou conceptuel que la tCO ₂ e qui était incomprise il y a 20 ans. Cette révision aide à répondre aux critiques actuelles sur la métrique tCO ₂ e.	Complexe, mais avec un effort pédagogique cela est tout à fait explicable.	Réfléchir à une pédagogie, l'affiner et la tester
En changeant d'unité, les chiffres des émissions et de la séquestration des projets forestiers augmentent	Mieux en phase avec la réalité de l'enjeu	Renforce l'enjeu en augmentant les efforts nécessaires. La responsabilité de l'organisation qui émet 1 tCO ₂ à l'année n n'est pas de 1 tCO ₂ e mais jusqu'à 100 années-tCO ₂ e en moyenne si elle ne re-séquestre pas très vite. Sa contribution au changement climatique ne se limite pas à 1 tCO ₂ e et elle ne peut y répondre en séquestrant uniquement 1 tCO ₂ e au bout de 30 ans.	L'exercice doit se faire en année-tCO ₂ e autant sur l'empreinte (émission) que pour les projets forestiers (séquestration). Sensibiliser autant l'amont émissions par les organisations que l'aval (forestiers). Préparer des exemples concrets documentés.
Les organisations ne pourront jamais compenser autant	Contribue à démontrer que les notions de compensation et de neutralité sont à abandonner.		Conforter l'approche au sein de la contribution volontaire.
Qualité de l'antécédent et pérennité des projets forestiers	Les projets forestiers de qualité, avec une pérennité de gestion au-delà des 30 ans seront valorisés. Gros avantages pour orienter les actions vers les plus qualitatives.	Conflit avec certaines approches en place et porteurs de projet (ex. Label bas carbone).	

Nature Impact, de par sa position privilégiée entre les organisations contributrices réfléchissant à leur responsabilité sociétale et environnementale et les projets forestiers sur le terrain, pourrait contribuer à :

- mieux définir la nouvelle métrique et asseoir ses fondements et ses modes de calculs ;
- tester la nouvelle métrique, à l'aval au moins sur les projets financés, si ce n'est à l'amont via des contributeurs volontaires ;
- rendre pédagogique cette nouvelle métrique et en faire la promotion (ex. motion design).



Citation :

Vallauri D., Darteyron L.-E., Gentil A. 2025. Métriques d'impacts, version 1.2. Fonds Nature Impact, WWF, Marseille, 31 pages.

À propos des auteurs :



© D. Vallauri

Daniel Vallauri,

est Dr en écologie forestière et responsable de l'équipe Forêts du WWF en France.



© L.E. Darteyron

Luce-Eline Darteyron,

est ingénieure ISTOM et chargée du programme Gestion durable des forêts du WWF en France.



© A. Gentil

Anaïs Gentil,

est ingénieure AgroParisTech et chargée de la coordination du Fonds Nature Impact du WWF en France.



POUR ASSURER LA TRANSPARENCE SUR SON EFFICIENCE ET SES IMPACTS, LE FONDS NATURE IMPACT S'APPUIE SUR 21 MÉTRIQUES SUIVIES PÉRIODIQUEMENT.



Notre raison d'être

Arrêter la dégradation de l'environnement dans le monde et construire un avenir où les êtres humains pourront vivre en harmonie avec la nature.

ensemble, nous sommes la solution. www.wwf.fr

© 1986 Panda symbol WWF – World Wide Fund for Nature (Formerly World Wildlife Fund)

® “WWF” & “Pour une planète vivante” sont des marques déposées.

WWF France, 35-37 rue Baudin, 93310 Le Pré-Saint-Gervais.